

## **SOCIETE DES BRASSERIES DU MAROC**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil d'Administration de la Société des Brasseries du Maroc, réuni le 21 mars 2017, sous la Présidence de Monsieur Michel PALU, a examiné l'activité et les résultats du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Globalement, l'exercice a été caractérisé par une reprise substantielle des activités du groupe de 6%.

#### **Comptes consolidés :**

<b>En Millions de dirhams</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires HTVA	2 265	2 399	6%
Excédent Brut d'exploitation	552	635	15%
Résultat d'exploitation	454	510	12%
Résultat net	267	333	25%
Résultat net (part du groupe)	263	326	24%

Le résultat d'exploitation a atteint 510 MMAD et enregistre une amélioration de 12% ; croissance portée par les marges générées par l'augmentation de l'activité et la maîtrise des charges d'exploitation.

Le résultat net s'est établi au terme de l'exercice 2016, à 333 MMAD, en augmentation de 25% par rapport à l'année précédente.

#### **Comptes sociaux de SBM SA :**

Le Conseil d'Administration a également examiné et arrêté au cours de cette réunion, les états de synthèse de SBM S.A pour l'exercice 2016.

Le résultat d'exploitation a atteint 446 MMAD, en amélioration de 8% par rapport à l'année précédente.

Le résultat net s'est établi à 295 MMAD en augmentation de 20% par rapport à l'année 2015.

Le Conseil a décidé de soumettre ces comptes sociaux à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et propose la distribution d'un dividende de 110 MAD par action.

#### **Perspectives 2017**

Le groupe prévoit en 2017, la poursuite de la croissance de ses activités dans un contexte économique favorable marqué par les prémises d'une bonne campagne agricole suite à l'excellente pluviométrie enregistrée depuis le début de l'année.

L'accroissement des volumes de ventes sera renforcé également par le glissement des mois de Châabane et Ramadan vers mai et juin, affectant dans une moindre mesure les ventes de la saison estivale.